

A3- Accueil, Accompagnement, Autonomie

Présentation du projet d'accueil des filles de 18 à 21 ans

Depuis longtemps, en tant que FMA du Piémont, nous étudions la situation des jeunes de la tranche d'âge de 18-21 ans, surtout celles qui vivent une certaine vulnérabilité et fragilité. Nous ne voulons pas laisser sans écoute le cri de tant de jeunes qui ont besoin d'accueil et d'accompagnement vers une autonomie. Nous avons donc choisi de commencer un projet d'accueil à la maison de la Jeune fille de Turin Consolata.

1. Qu'est-ce que le projet A3?

Le Projet A3 est un service **d'Accueil et d'Accompagnement** dans les processus **d'Autonomie** pour les filles de 18-21ans (à l'arrivée), à travers l'expérience de Cohabitation Solidaire et Éducative.

2. Pourquoi le projet A3 est-il né?

Le projet naît de la confrontation entre plusieurs réalités éducatives qui partagent et se reconnaissent dans la Spiritualité et la Pédagogie Salésienne.

La discussion a fait apparaître la nécessité d'expérimenter cette nouvelle forme d'accueil avec une tranche d'âge qui semble avoir, même selon les statistiques, moins d'opportunités que d'autres. Le chef de file du projet ce sont les FMA de la Province du Piémont Val d'Aoste, aidées par les Associations de la CIOFS-FP, Vides Main, Vides Laurita, ADMA et 2PR. Le Projet est en Coopération avec la Commune de Turin.

3. Quel est le siège du projet d'accueil?

La cohabitation solidaire aura lieu à Turin, via Carlo Ignazio Giulio no 8, dans les locaux de la Maison de la Jeune fille, tenue par les FMA (ancienne résidence universitaire et maison de formation pour jeunes filles en recherche vocationnelle). Les locaux offrent un environnement familial et sont structurés pour préserver la vie privée mais aussi pour favoriser la vie de groupe.

Les filles auront à leur disposition des chambres individuelles avec salle de bains, une grande terrasse, un salon, une salle à manger, une cuisine, une buanderie.

La maison est située dans le centre-ville, donc pratique pour les Services dont les filles pourraient avoir besoin, desservie par les moyens publics.

4. A qui le projet est-il adressé? Destinataires

Pour la Maison de la Jeune Fille, gérée par les FMA a été prévu au premier étage du bâtiment l'accueil de 6 jeunes filles qui, au début de l'expérience, appartiennent à la tranche d'âge 18-21 ans et qui :

- se trouvent dans ce qu'on appelle la "Zone grise", en raison de la fragilité familiale et/ou de la pauvreté éducative, de conditions économiques déficientes, de la faible scolarisation;
- ont besoin de vivre dans un environnement différent de celui de la famille, ou bien à la fin de leur parcours résidentiel en communauté ou en famille d'accueil, doivent trouver un lieu de vie pour sortir progressivement de la tutelle.

Compte tenu de la typologie du projet, il ne sera pas possible d'accueillir des jeunes filles ayant besoin d'un accompagnement sanitaire ou de récupération.

5. Combien de temps peuvent-elles être hébergées dans la Maison de la Jeune Fille ?

Pour chaque jeune un PEI (Pacte éducatif individualisé) sera rédigé, dans lequel seront définis les objectifs personnels par rapport aux autonomies à atteindre pour la démission. Toutefois on estime que le séjour sera au maximum de 3/4 ans.

6. Comment sera organisé le temps ?

Chaque jeune fille suivra son propre projet personnel, mais sera impliquée dans le quotidien de la cohabitation et aura une part de responsabilité.

Concrètement, des espaces et des temps seront à gérer en autonomie et d'autres à vivre en commun, régis selon le règlement intérieur.

7. Qui accompagnera les filles dans les processus d'autonomie ?

Le projet sera mené par **une équipe éducative diversifiée** qui aura pour pivot une **coordinatrice**, qui aidée par une **éducatrice**, sera référente du groupe des filles en cohabitation, avec une présence proche mais non invasive. L'éducatrice sera aidée par un **ensemble de professionnels**, (en premier lieu une psychologue) mis à disposition du chef de projet et des partenaires, qui entreront en fonction selon les besoins qui apparaîtront et suivant la nécessité d'orienter les parcours. La **communauté FMA**, qui vit dans une autre aile de l'immeuble qui abrite la cohabitation, servira de support pour les diverses activités et garantira l'esprit de famille typique des milieux salésiens.